AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20221115-2022_11_110-DE
en date du 01/02/2023 ; REFERENCE ACTE : 2022_11_110

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 12
Pouvoirs : 4

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation : 09/11/2022
Date d'affichage : 25/11/2022

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux,
Le quinze novembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :
Mesdames Céline CROSSMAN, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :
Mesdames Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN), Maryse FAVRE (pouvoir à G. VILLIBORD), Messieurs Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à B. RICHERMOZ), François POCCARD-MARION (pouvoir à S. NOZ) et Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2022/11/110 : Validation du principe d'achat de forfaits de ski classique du domaine skiable Les Arcs-Peisey Vallandry pour les enfants de 5 à 16 ans résidents sur la commune de Peisey-Nancroix ou inscrits au club des sports pour la saison hivernale 2022-2023

Vu la circulaire préfectorale du 05 juillet 2022 relative au régime juridique des tarifs des remontées mécaniques,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, à titre dérogatoire et comme cela est stipulé dans la circulaire susvisée, de participer à hauteur de 100% à l'achat du forfait de ski saison sur le domaine skiable les Arcs -Peisey-Vallandry pour les enfants de 5 à 16 ans résidents sur la commune de Peisey-Nancroix et l'achat du forfait de ski pour la saison hivernale 2022/2023 pour les enfants inscrits au ski-club de Peisey-Vallandry selon les tarifs fixés et rappelés ci-dessous :

- Forfait saison hivernale 2022/2023 Les Arcs-Peisey-Vallandry pour les enfants de 5 à 16 ans résidents sur la commune de Peisey-Nancroix : 653 €
- Forfait saison hivernale 2022/2023 Les Arcs-Peisey-Vallandry pour les enfants de 5 à 16 ans inscrits au ski club de Peisey-Vallandry : 503 €

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,
- DECIDE de prendre en charge 100 % du coût des forfaits de ski saison hivernale 2022/2023 Les Arcs-Peisey-Vallandry pour les enfants de 5 à 16 ans résidents sur la commune de Peisey-Nancroix ainsi que les enfants de 5 à 16 ans inscrits au ski-club de Peisey-Vallandry pour la saison hivernale 2022/2023 dans la limite des tarifs visés ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes à la société concessionnaire du domaine skiable ADS.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX 73210